

Paris, 14 mai 2024

Communiqué de presse n°2

Il ressort de premiers éléments recueillis que ce jour 14 mai 2024, à 10h57, après le passage du péage d'Incarville, le fourgon pénitentiaire a été percuté de face par un véhicule Peugeot volé. Ce véhicule avait franchi ce même péage quelques minutes auparavant et était resté en attente sur le bas-côté.

Le fourgon avait été suivi par un véhicule Audi, duquel plusieurs personnes sont descendues, porteuses d'armes longues. Les malfaiteurs ont fait usage de celles-ci, à plusieurs reprises en direction des deux véhicules de l'administration pénitentiaire.

L'escorte était composée de cinq agents pénitentiaires, venus de Caen. Deux sont décédés, le pronostic vital d'un troisième est engagé et deux autres sont hospitalisés en urgence relative.

Les occupants des véhicules Audi et Peugeot, ainsi que le détenu Mohamed AMRA, ont pris la fuite.

L'attaque a eu lieu sur le trajet qui ramenait Mohamed AMRA à la maison d'arrêt d'Evreux, après un interrogatoire par le juge d'instruction de Rouen. Son statut nécessitait une escorte renforcée « *niveau 3* ».

Mohamed AMRA a été condamné à de multiples reprises, pour des vols aggravés et une extorsion.

Il était détenu à la Maison d'Arrêt d'Evreux en exécution de plusieurs peines :

- 3 mois d'emprisonnement prononcés le 14 avril 2020 par le tribunal correctionnel d'Evreux pour rodéo motorisé,
- 3 ans d'emprisonnement prononcés le 5 janvier 2022 par la cour d'appel de Rouen, pour vol par effraction, association de malfaiteurs en vue de la commission d'un crime, extorsion par personne dissimulant son visage, destruction par moyen dangereux, vol par effraction aggravé par une autre circonstance, violence avec arme n'ayant pas entraîné d'incapacité de travail,

- 18 mois d'emprisonnement prononcés le 7 mai 2024 par le tribunal correctionnel d'Evreux pour vol par effraction dans un local d'habitation, aggravé par une autre circonstance. Il était préalablement en détention provisoire dans ce dossier depuis le 25 avril 2023 ;

Il était par ailleurs en détention provisoire dans le cadre de plusieurs dossiers :

- depuis le 26 janvier 2022, dans un dossier d'instruction du tribunal judiciaire de Rouen, dans lequel il est mis en examen pour tentative d'extorsion avec arme, tentative d'assassinat, et détention d'arme de catégorie B,
- depuis le 26 septembre 2023, dans un dossier d'instruction du tribunal judiciaire de Marseille, dans lequel il est mis en examen pour meurtre en bande organisée, enlèvement et séquestration d'otage pour obtenir l'exécution d'une condition commis en bande organisée, destruction par moyen dangereux en bande organisée, participation à une association de malfaiteurs en vue de la commission d'un crime ;

Laure BECCUAU,
Procureure de la République